

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



COMMUNE DE VERNEGUES

ESPLANADE DE LA MAIRIE

13116 VERNEGUES

# *SOMMAIRE*

## INTRODUCTION

### I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 1- Les Dépenses de fonctionnement
- 2- Les recettes de fonctionnement
- 3- Evolution de la section de fonctionnement

### II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1- Les Dépenses d'investissement
- 2- Les recettes d'investissement

### III/ LES RESULTATS ET LES AFFECTATIONS

- 1- Les Résultats de l'exercice
- 2- La proposition d'affectations des résultats

## INTRODUCTION

L'article 107 de la loi NOTRe complète les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note retrace les informations financières essentielles du Compte Financier Unique 2025, réalisées entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 par la commune de Vernègues, ainsi que l'intégration des données comptables établies par le Comptable Public pour la même période.

Contrairement au budget primitif, le compte financier unique retrace l'exécution réelle des dépenses et des recettes et met en évidence les écarts constatés à la clôture de l'exercice. Il constitue un outil essentiel de pilotage et de transparence financière.

La commune de Vernègues dispose de trois budgets distincts :

- Le budget principal de la commune ;
- Le budget annexe du café communal ;
- Le budget annexe du CCAS.

## La Fiscalité :

Le budget primitif 2025 a été approuvé par le Conseil Municipal le 26 février 2025. Il a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition par rapport à l'exercice précédent.

- Taxe Foncier Bâti : 27.94% (moyenne départemental 33.65%)
- Taxe Foncier Non Bâti : 50.66% (moyenne départementale 45.40%)
- Taxe d'Habitation : 7.70% (moyenne départementale 17.03%).

Les impôts locaux représentent 36 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement.

- La Population :

Pour l'année 2025, la population municipale est estimée à 2 202 habitants (recensement de la population réalisé en début d'année 2025). Le nombre de résidences secondaires est de 36, portant la population DGF à 2 238 habitants.

- Le Personnel communal :

En 2025, la commune a employé 32 agents (titulaires et contractuels confondus), représentant 22.63% équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses de personnel représentent 48 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles traduisent la volonté de la commune de garantir un service public de qualité tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale.

## I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité. Elle comprend principalement les charges liées aux achats, aux services, aux frais de personnel, aux subventions, ainsi qu'aux charges financières.

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, les dépenses de fonctionnement sont distinguées entre :

- les dépenses réelles, correspondant aux charges donnant lieu à un décaissement effectif ;
- les dépenses d'ordre, correspondant à des écritures comptables internes sans impact direct sur la trésorerie.

Le montant total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget s'élève à : 1 927 323,84 €

CHAPITRE	LIBELLE	CFU 2025
011	Charges à caractère général	737 937,70 €
012	Charges de Personnel	932 923,51 €
014	Atténuation des produits	16 118,12 €
65	Autres charges de gestion	180 464,80 €
66	Charges financières	51 324,71 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions	50,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		1 918 818,84 €
042	Opérations d'ordre entre section	8 505,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 505,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 927 323,84 €</b>

#### A. Dépenses réelles de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à : 1 918 818,84 €

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 737 937,70 €

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services. Il s'agit notamment des achats et prestations indispensables à l'activité quotidienne.

Ce chapitre comprend généralement : les fournitures administratives et techniques, les dépenses d'énergie (électricité, gaz, carburants), les contrats de maintenance et d'entretien, les assurances, les prestations de services extérieurs, les réparations, locations et frais divers.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 932 923,51 €

Le chapitre 012 retrace les dépenses relatives à la masse salariale de la collectivité. Il s'agit du principal poste de dépense de fonctionnement.

Il comprend notamment : les rémunérations des agents titulaires et contractuels, les charges sociales et patronales, les cotisations de retraite, les indemnités, primes et avantages liés au personnel, les frais de

formation et obligations réglementaires.

#### Chapitre 014 – Atténuations de produits : 16 118,12 €

Le chapitre 014 correspond aux dépenses destinées à neutraliser ou corriger certaines recettes perçues. Il s'agit principalement de reversements ou d'annulations comptables.

Ce chapitre peut intégrer : des reversements de fiscalité, des dégrèvements ou admissions en non-valeur, des restitutions ou régularisations de recettes.

#### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 180 464,80 €

Le chapitre 65 regroupe les charges liées à la gestion courante ne relevant ni des charges générales ni du personnel.

Il comprend notamment : les subventions versées aux associations et partenaires, les participations aux organismes extérieurs, les contributions obligatoires, les indemnités des élus, ainsi que diverses aides et participations.

#### Chapitre 66 – Charges financières : 51 324,71 €

Le chapitre 66 retrace les dépenses financières supportées par la collectivité.

Il comprend : les intérêts des emprunts contractés, les frais bancaires, les charges liées aux lignes de trésorerie ou autres opérations financières. Ce chapitre ne comprend pas le remboursement du capital de la dette, inscrit en section d'investissement.

#### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 0,00 €

Le chapitre 67 correspond aux charges exceptionnelles, c'est-à-dire non récurrentes et imprévues. Aucune dépense exceptionnelle n'est prévue dans ce budget.

#### Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 50,00 €

Le chapitre 68 correspond aux dotations aux provisions, qui permettent d'anticiper certains risques financiers ou litiges potentiels. Cette inscription, bien que très limitée, traduit une démarche de prudence budgétaire.

### **B. Dépenses d'ordre de fonctionnement**

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables internes ne donnant pas lieu à un mouvement de trésorerie. Elles permettent notamment d'assurer le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

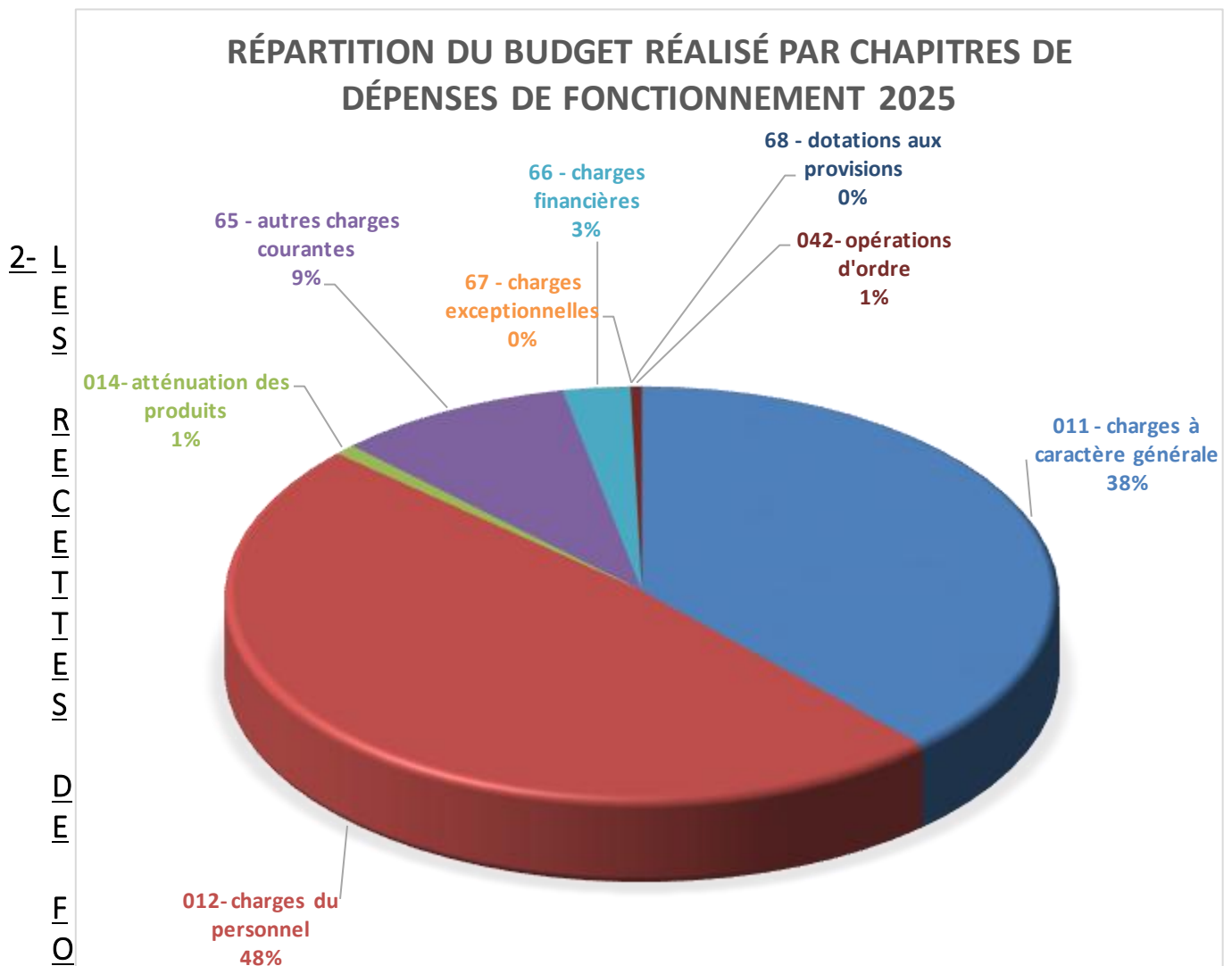
Le montant total des dépenses d'ordre s'élève à : 8 505,00 €

## Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 8 505,00 €

Le chapitre 042 regroupe principalement les écritures d'ordre telles que : les dotations aux amortissements, les transferts comptables entre fonctionnement et investissement, ainsi que les régularisations budgétaires internes.

### C. Conclusion générale

Le budget de fonctionnement en M57 présenté fait apparaître un montant total de dépenses de : 1 927 323,84€. Les dépenses réelles représentent la quasi-totalité du budget (1 918 818,84 €), traduisant principalement un poids important des charges de personnel (chapitre 012), des charges générales significatives (chapitre 011), des charges de gestion courante (chapitre 65) et une charge financière maîtrisée (chapitre 66). Les dépenses d'ordre restent limitées (chapitre 042), ce qui correspond à une structure budgétaire classique et équilibrée.



## NCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des recettes nécessaires au financement des charges courantes de la collectivité. Ces recettes permettent d'assurer l'équilibre budgétaire et le financement des services publics.

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, les recettes de fonctionnement sont distinguées entre :

- les recettes réelles, correspondant à des encaissements effectifs ;
- les recettes d'ordre, correspondant à des opérations comptables sans impact direct sur la trésorerie.

Le montant total des recettes de fonctionnement (hors résultat reporté) s'élève à : 2 060 862,14 €

Le résultat reporté inscrit au budget est de : 137 396,27 €

Le total général des recettes de fonctionnement s'élève ainsi à : 2 198 258,41 €

CHAPITRE	LIBELLE	CFU 2025
013	Atténuations des charges	8 602,28 €
70	Produits des services	204 784,54 €
73	Impôts et taxes	661 853,12 €
731	Fiscalité locale	822 596,35 €
74	Dotations et participations	172 840,37 €
75	Autres produits de gestion courante	127 314,01 €
76	Produits financiers	28,37 €
77	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 998 019,04 €
042	Opérations d'ordre entre section	62 843,10 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		62 843,10 €
<b>TOTAL DES RECETTES hors résultat reporté</b>		<b>2 060 862,14 €</b>
002	Résultat reporté	137 396,27 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 198 258,41 €</b>

## A. Recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à : 1 998 019,04 €

Ces recettes se répartissent comme suit :

Chapitre 013 – Atténuations des charges : 8 602,28 €

Le chapitre 013 regroupe les recettes venant diminuer certaines charges supportées par la collectivité. Il s'agit de remboursements ou de régularisations de dépenses.

Ce chapitre comprend généralement : remboursements d'assurances, remboursements sur rémunérations (ex : arrêts maladie), remboursements de frais divers et régularisations comptables.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 204 784,54 €

Le chapitre 70 correspond aux recettes issues de l'activité directe de la collectivité et des services rendus à la population.

Il comprend notamment : la facturation de prestations (cantine, périscolaire, crèche, activités culturelles et sportives), les redevances d'occupation du domaine public, les ventes diverses et les produits liés aux services municipaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 661 853,12 €

Le chapitre 73 regroupe les recettes fiscales et taxes perçues par la collectivité, hors fiscalité locale directe.

Il peut comprendre notamment : taxes indirectes, fiscalité reversée par l'État et taxes spécifiques selon la nature de la collectivité.

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 822 596,35 €

Le chapitre 731 correspond à la fiscalité directe locale perçue par la collectivité.

Il comprend notamment : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires (selon cas), contributions économiques territoriales et compensations ou ajustements fiscaux liés aux réformes.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 172 840,37 €

Le chapitre 74 retrace les concours financiers versés à la collectivité par l'État ou d'autres organismes publics.

Il comprend notamment : dotations de l'État, subventions de fonctionnement, participations de partenaires institutionnels (CAF, Département, Région) et compensations fiscales.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 127 314,01 €

Le chapitre 75 correspond aux recettes issues de la gestion courante du patrimoine et des activités annexes de la collectivité.

Il comprend généralement : loyers et revenus des immeubles communaux, revenus des concessions,

redevances diverses et produits de gestion liés au patrimoine.

#### Chapitre 76 – Produits financiers : 28,37 €

Le chapitre 76 regroupe les produits issus des opérations financières de la collectivité, tels que les intérêts perçus sur placements ou produits financiers divers.

Le montant inscrit est très faible, traduisant une activité financière limitée ou une faible rémunération des disponibilités.

#### Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0,00 €

Le chapitre 77 correspond aux recettes exceptionnelles, c'est-à-dire non récurrentes. Aucune recette exceptionnelle n'est inscrite au budget.

### **B. Recettes d'ordre de fonctionnement**

Les recettes d'ordre sont des opérations comptables internes ne générant pas d'encaissement réel. Elles permettent principalement d'assurer la liaison entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le montant total des recettes d'ordre est de : 62 843,10 €.

#### Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 62 843,10 €

- Le chapitre 042 regroupe des écritures d'ordre, notamment : transferts entre sections, reprises d'amortissements et écritures comptables nécessaires à la conformité budgétaire en M57.

On y retrouve :

- Les travaux en régie (54 338.10 €) : Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel... ). Les travaux en régie ont été comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. En fin d'exercice, une opération d'ordre budgétaire permet d'intégrer les travaux en section d'investissement.
- Neutralisation des amortissements de subvention d'équipements (8 505.00 €).

La nomenclature comptable M57 nous donne la possibilité de neutraliser les amortissements des subventions

d'équipements. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

### C. Résultat reporté

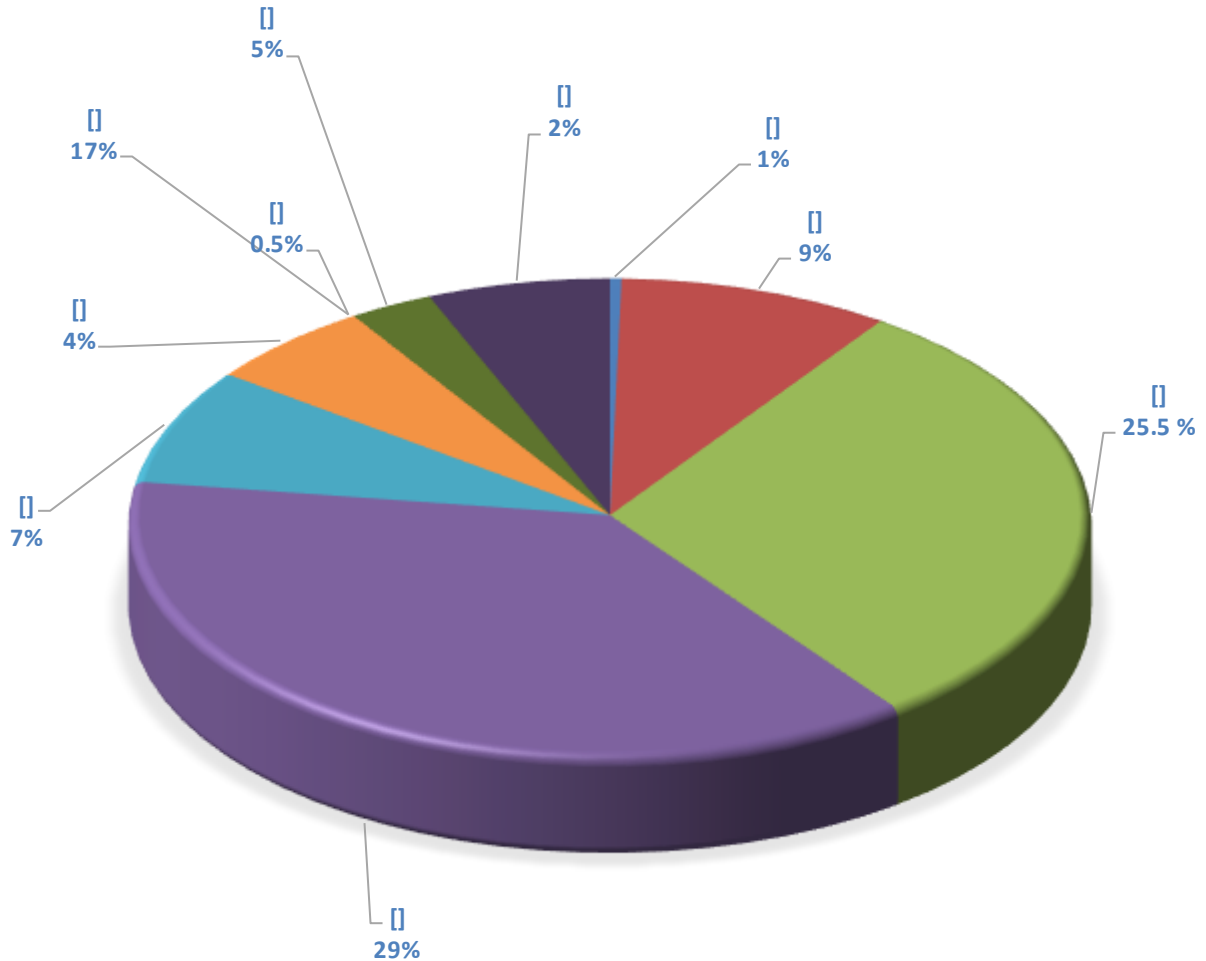
Chapitre 002 – Résultat reporté : 137 396,27 €

Le chapitre 002 correspond à l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent. Il s'agit d'un solde positif permettant de renforcer les ressources disponibles pour financer les dépenses de fonctionnement ou contribuer au financement de l'investissement.

### D. Conclusion générale

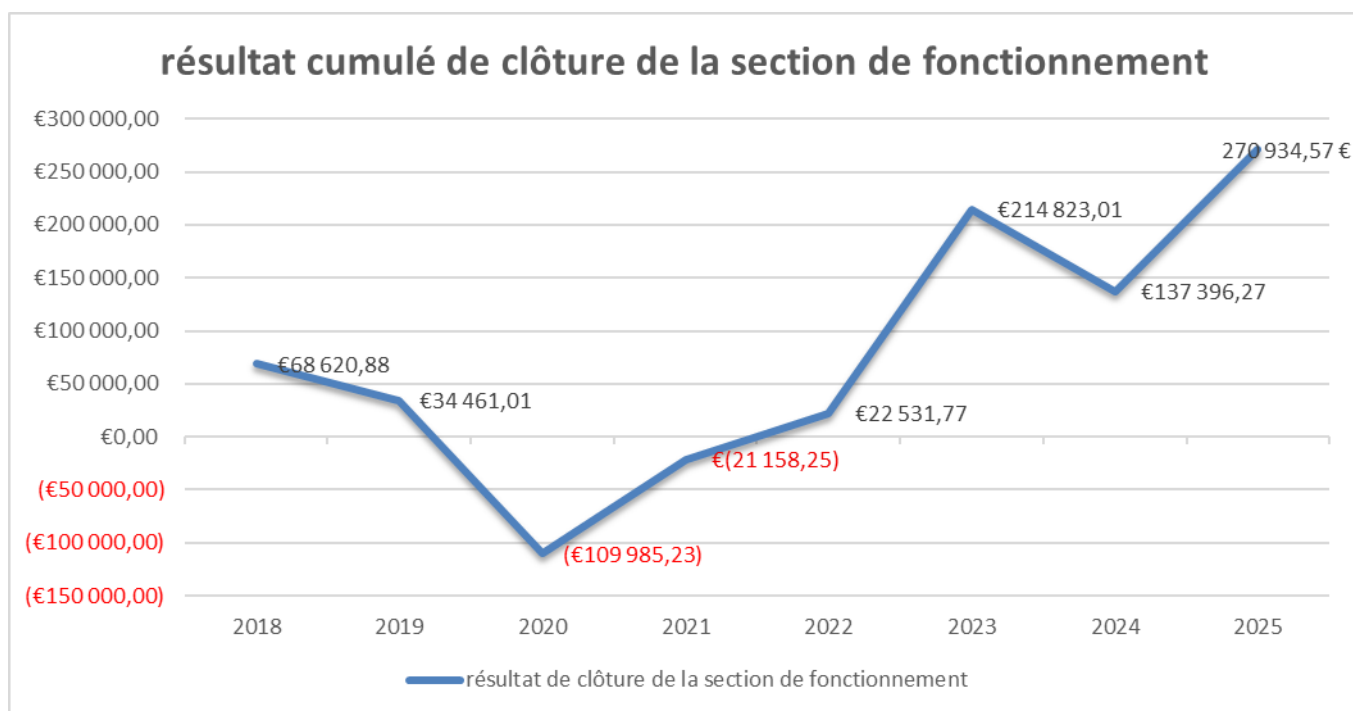
Le budget de fonctionnement en M57 présente un total de recettes de : 2 198 258,41 €. Ce montant se compose de recettes réelles pour 1 998 019,04 €, de recettes d'ordre pour 62 843,10 € et d'un résultat reporté de 137 396,27 €. La structure des recettes montre une dépendance importante à la fiscalité locale et aux ressources fiscales et institutionnelles, complétées par les produits des services et les recettes patrimoniales.

## RÉPARTITION DU BUDGET RÉALISÉ PAR CHAPITRES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



### 3- BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A / LES RESULTATS



#### Analyse des résultats de clôture avec reprise des résultats antérieurs 2021 à 2025

L'analyse des résultats de clôture sur les cinq derniers exercices met en évidence une évolution globalement positive, traduisant un renforcement progressif de la capacité d'autofinancement et de la stabilité budgétaire.

- **2021** : le résultat négatif traduit un exercice déficitaire, lié à un niveau de dépenses légèrement supérieur aux recettes disponibles.
- **2022** : le résultat devient positif, marquant le début d'une amélioration significative de l'équilibre budgétaire.
- **2023** : forte progression du résultat, en lien avec l'augmentation des recettes et le contrôle des charges, traduisant un exercice excédentaire notable.
- **2024** : le résultat diminue par rapport à 2023, conséquence de dépenses exceptionnelles plus élevées, malgré des recettes importantes.
- **2025** : le résultat rebondit fortement, atteignant son niveau le plus élevé sur la période, reflétant un retour à un équilibre budgétaire soutenable et une gestion maîtrisée des charges et des recettes.

#### Conclusion

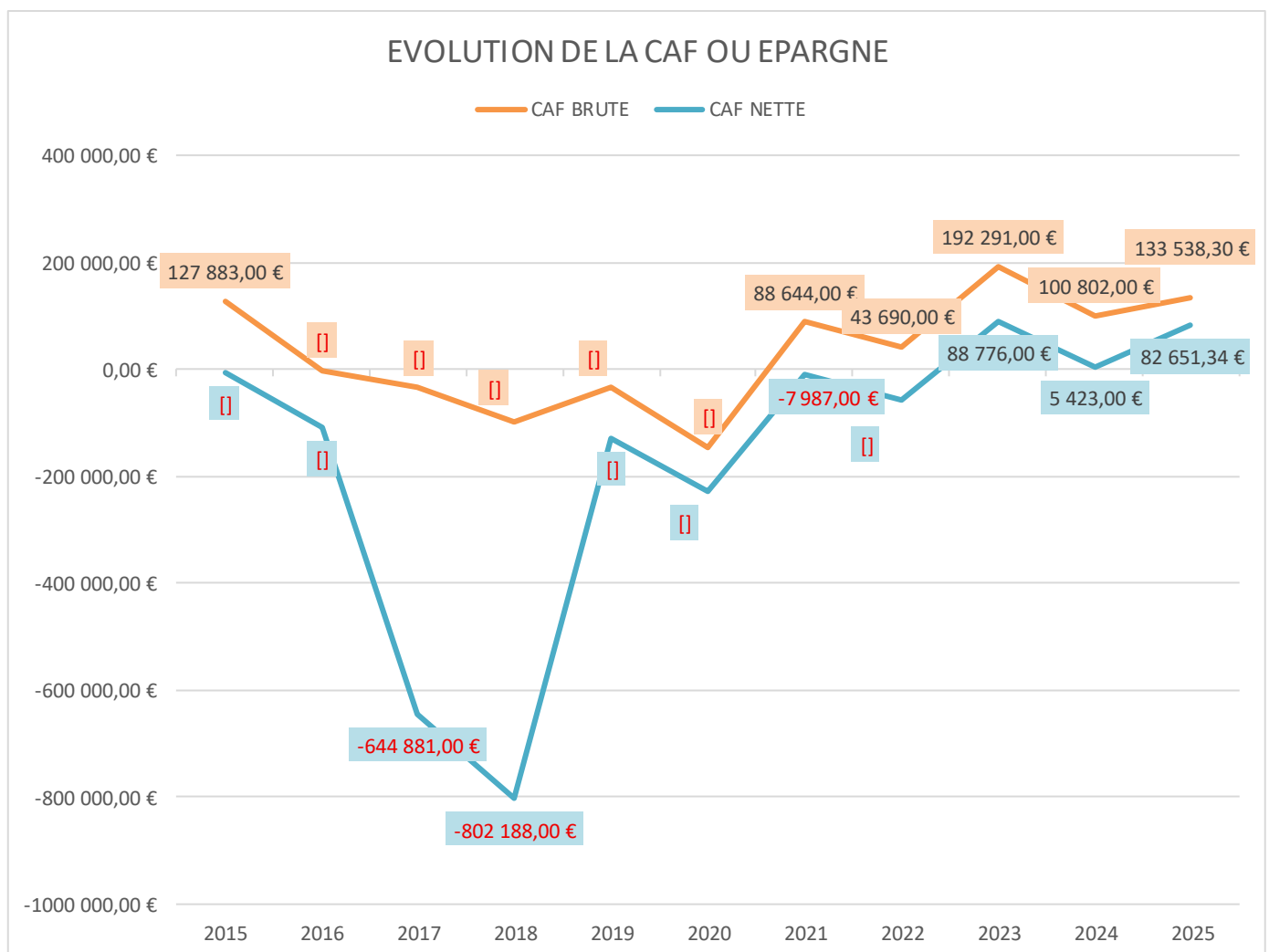
La trajectoire des résultats de clôture sur cinq exercices montre une progression positive et soutenable. Après un déficit en 2021, la collectivité a su rétablir son équilibre, avec des résultats excédentaires depuis 2022. La

vigilance doit être maintenue sur la maîtrise des charges exceptionnelles et l'évolution des recettes pour pérenniser cette tendance favorable.

## B/ LA CAPACITE D'AUTO FINACEMENT (CAF)

**La CAF brute (ou épargne brute)** : correspond à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus aux dépenses d'équipement).

**La CAF nette (ou épargne nette)** : est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



## Commentaire sur l'évolution de la CAF brute et de la CAF nette (2015–2025)

### 1. Évolution de la CAF brute

La CAF brute présente une évolution contrastée sur la période étudiée. En 2015, elle est fortement positive (127 883 €), traduisant une bonne capacité d'autofinancement. Toutefois, entre 2016 et 2020, la CAF brute se dégrade fortement et devient négative, atteignant son niveau le plus bas en 2020 (-144 446 €). Cette situation révèle une insuffisance de rentabilité ou un poids important des charges d'exploitation.

À partir de 2021, la CAF brute redevient positive (88 644) et confirme un redressement progressif en 2022 (43 690 €). L'année 2023 marque une nette amélioration avec un pic à 192 291 €. Les années 2024 et 2025 confirment le maintien d'une CAF brute positive et satisfaisante (100 802 € puis 133 538 €), traduisant une capacité d'autofinancement redevenue solide.

### 2. Évolution de la CAF nette

La CAF nette est globalement plus fragile sur la période. En 2015, elle est légèrement négative (-5 193 €), proche de l'équilibre. En revanche, de 2016 à 2022, elle reste fortement déficitaire, avec des niveaux particulièrement critiques en 2017 (-644 881 €) et en 2018 (-802 188 €). Cette situation traduit une incapacité à dégager suffisamment de ressources après prise en compte des éléments financiers et des besoins de financement.

À partir de 2023, la CAF nette devient positive (88 776 €), marquant un retournement significatif. En 2024, elle reste positive mais à un niveau faible (5 423 €), indiquant une année plus tendue. En 2025, elle progresse nettement (82 651 €), confirmant une amélioration durable de la capacité de financement interne.

### 3. Synthèse générale

La période 2016–2020 correspond à une phase de dégradation importante de la CAF brute et nette, révélant des difficultés financières. À partir de 2021, la commune amorce un redressement progressif, confirmé à partir de 2023 par une CAF brute élevée et une CAF nette redevenue positive. La tendance récente (2023–2025) traduit une amélioration globale de la rentabilité et de la génération de trésorerie.

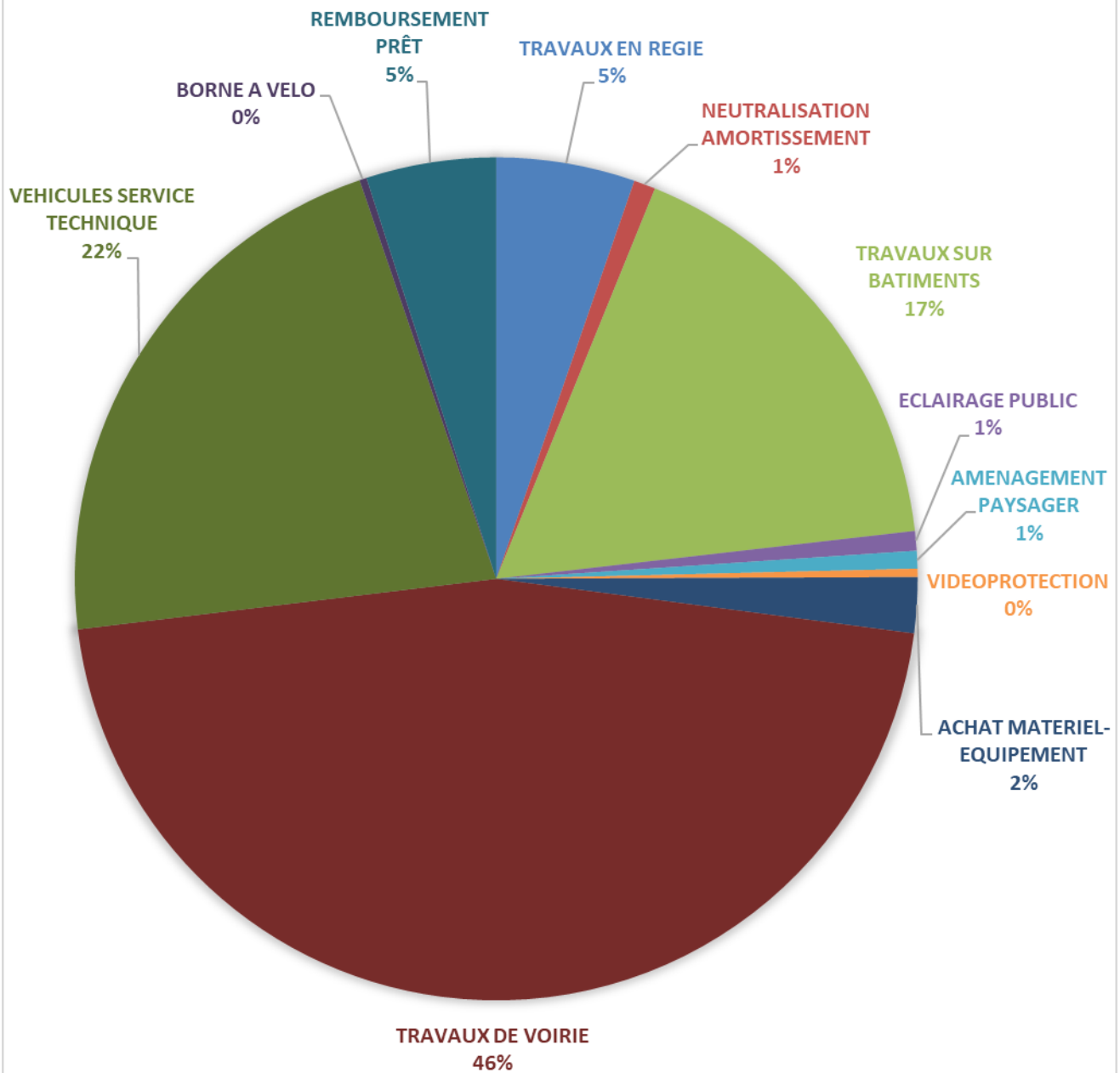
## II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

### 1- Les Dépenses d'investissement

LIBELLE OPERATION	REALISE 2025
TRAVAUX EN REGIE	54 338,10 €
NEUTRALISATION AMORTISSEMENT	8 505,00 €
TRAVAUX ANCIENNE ECOLE	2 527,49 €
TRAVAUX ST SYMPHORIEN	2 040,00 €
TRAVAUX EXTENSION ECOLE (solde)	26 417,70 €
ECLAIRAGE PUBLIC	7 638,00 €
TRAVAUX VOIRIE (RN7+carriol)	19 544,24 €
TRAVAUX RUE DE LA ROUBINE (solde)	369 358,60 €
TRAVAUX CAFE COMMUNAL ET WC PUBLIC	68 480,12 €
VIDEOPROTECTION	3 252,00 €
TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE	14 523,55 €
TOITURE OMSC	2 000,11 €
SECURITE (caméras mobiles – panneaux - alcootest)	2 242,94 €
TERRAIN DE BOULE	58 363,03 €
DESIMPERMEABILISATION ET AMENAGEMENT PAYSAGER PARVIS MAIRIE	29 832,34 €
CAMION BENNE	44 580,16 €
TRACTEUR	176 692,90 €
BORNE A VELO	2 820,00 €
TRAVAUX LAVOIR DE CAZAN	58 052,33 €
ACHAT MATERIEL MAIRIE (armoire ventilée OMSC - armoire ventilée Salle des fêtes - destructeur documents – téléphone)	3 206,19 €
ACHAT MATERIEL SCE TECHNIQUE (souffleur à feuilles – motopompe)	2 740,78 €
ACHAT MATERIEL SERVICE ENFANCE (lits école maternelle - sèche-linge - congélateur et trancheuse - lave-vaisselle)	13 628,47 €
REMBOURSEMENT PRÊT	50 886,96 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 021 671,01 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

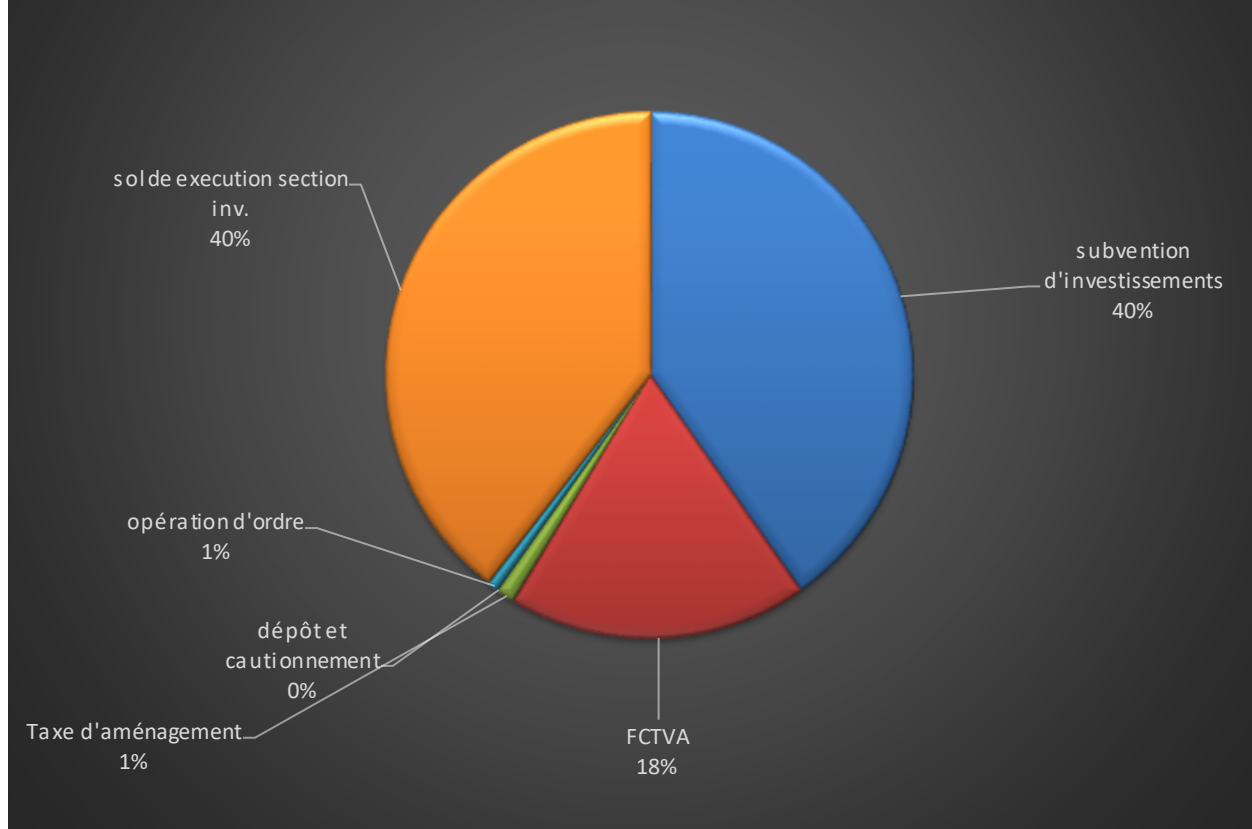


## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de la perception des subventions, et le remboursement d'une partie de la TVA par le biais du FCTVA ainsi que la taxe d'aménagement. Cette année,

LIBELLE OPERATION	REALISE 2025
Subvention d'investissement	481 107,01 €
FCTVA	218 769,41 €
Taxe d'aménagement	13 107,88 €
Dépôt et cautionnement	950,00 €
Opération d'ordre	8 505,00 €
Solde exécution section investissement	472 134,90 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 194 574,20 €</b>

### Répartition du budget réalisé des recettes d'investissement (en %)



A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global qui se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT	2025
Dépenses d'investissement (D)	1 021 671,01 €
Recettes d'investissements (R)	722 439,30 €
Résultat d'investissement de l'exercice (R-D)	-299 231,71 €
Résultat d'investissement reporté (RN-1)	472 134,90 €
<b>Résultat de clôture (R-D)+(RN-1)</b>	<b>172 903,19 €</b>
FONCTIONNEMENT	2025
Dépenses de fonctionnement (D)	1 927 323,84 €
Recettes de fonctionnement (R)	2 060 862,14 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice (R-D)	133 538,30 €
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (RN-1)	137 396,27 €
<b>Résultat de clôture (R-D)+(RN-1)</b>	<b>270 934,57 €</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>443 837,76 €</b>

## 2- LA PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

En 2024, les résultats sont excédentaires pour les deux sections.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	270 934,57 €
Résultat de l'Exercice	133 538,30 €
Excédent de fonctionnement reporté	137 396,27 €

<b>SOLDE D'EXECUTION DE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>172 903,19 €</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-299 231,71 €
Résultat antérieur reporté	472 134,90 €

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire en réserves (IR1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR002)	<b>270 934,57 €</b>

Pour rappel affectation des résultats pour les exercices 2021- 2022 -2023-2024

Résultats 2020 affectés sur 2021 :

Section de fonctionnement – Dépenses : **109 985.23 €**

Section d'investissement – Dépenses : **79 484.31 €**

Résultats 2021 affectés sur 2022 :

Section de fonctionnement – Dépenses : **21 158.25 €**

Section d'investissement – Recettes : **20 049.60 €**

Résultats 2022 affectés sur 2023 :

Section de fonctionnement – Recettes : **22 531.77 €**

Section d'investissement – Recettes : **41 677.09 €**

Résultats 2023 à affecter sur 2024 :

Résultats de la section de Fonctionnement - Recettes : **214 823.01 €**

Résultats de la section d'investissement - Dépenses : **178 228.31 €**

Résultats 2024 à affecter sur 2025 :

Résultats de la section de Fonctionnement - Recettes : **137 396,27 €**

Résultats de la section d'investissement - Recettes : **472 134,90 €**

Résultats 2025 à affecter sur 2026 :

Résultats de la section de Fonctionnement - Recettes : **270 934,57 €**

Résultats de la section d'investissement - Recettes : **172 903,19 €**

